



Département de l'Oise
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton d'Auneuil

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr
Site Internet : www.jouysousthelle.fr

Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE

EXTRAIT

Compte-rendu de la réunion du Vendredi 08 avril 2011 à 20 h 30

Le huit avril deux mil onze, onze membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : MM. Hervé Lefèvre, Daniel Lommer, Christophe Amant, M^{me} Colette Allier, M. Jean-Luc Kohli, M^{mes} Florence Gallois, Suzanne Bouychou, MM. René Strémon, Maurice Monge, M^{mes} Catherine Mancini et Sylvie Chardon.

Etaient absents : M^{me} Ariane Dufresnoy, MM. Romain Philippe et Christophe Chéron.

Pouvoirs : M^{me} Dufresnoy à M. Monge, M. Philippe à M. Amant et M. Chéron à M^{me} Bouychou.

Monsieur Christophe AMANT est désigné Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

I / Vote du compte administratif 2010

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte administratif pour l'année 2010, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte pour :

- un résultat d'exercice excédentaire de 162 021,36 € pour la section de fonctionnement,
- un résultat d'exercice excédentaire de 14 516,76 € pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

11 conseillers sont « Pour »

2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M^{me} DUFRESNOY

II / Vote du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2010

Madame Suzanne BOUYCHOU est élue, parmi les membres présents, pour assurer la présidence concernant ce vote et Monsieur le Maire quitte temporairement la salle pour la phase de vote.

Après avoir pris connaissance du compte de gestion de la Trésorerie pour l'année 2010, le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte** ce compte statuant :

- sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010,
- sur l'exercice du budget primitif 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves particulières de sa part.

Monsieur le Maire ne participe pas à ce vote.

11 conseillers sont « Pour »

2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M^{me} DUFRESNOY

III / Affectation de résultat

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers présents, qu'à l'occasion du vote du compte administratif 2010, il a été constaté le résultat d'exercice suivant :

- section de fonctionnement, excédent de 162 021,36 €
- section d'investissement, excédent de 14 516,76 €

Il demande alors au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation de résultat sur l'exercice 2011.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour affecter** l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 sur l'exercice 2011 comme suit :

- section d'investissement : article R1068 pour la somme de 86 619,13 €
- section de fonctionnement : article R002 pour la somme de 172 993,51 €

12 conseillers sont « Pour »

2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M^{me} DUFRESNOY

IV / Vote des taxes locales

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour** le taux des taxes locales – impositions sans augmentation communale des taux.

Il est rappelé que le Conseil Général de l'Oise ne percevra plus d'impôts, par conséquent, la part du Conseil Général est ajoutée au taux de la Commune. Les Communes doivent reverser une partie des taxes à l'Etat étant donné la revalorisation de la taxe professionnelle.

Le taux des taxes pour l'année 2011 sont donc les suivants :

- taxe d'habitation : 14,39 %
- taxe foncière : 19,00 %
- taxe foncière non bâti : 31,96 %
- taxe professionnelle (CFE) : 17,06 %

14 conseillers sont « Pour »

V / Vote des subventions aux associations pour l'année 2011

Après avoir travaillé sur le budget primitif 2011 et sur les bilans présentés par les associations, le **Conseil Municipal délibère et vote pour attribuer**, pour l'année 2011, les subventions aux associations communales suivantes :

- Les P'tits Fripons : 900 €
14 conseillers sont « Pour »
- Le FCJ (football Club) : 1 200 €
14 conseillers sont « Pour »
- Les Anciens Combattants : 500 €
14 conseillers sont « Pour »
- L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Jouy : 500 €
14 conseillers sont « Pour »
- La SPA : 100 €
14 conseillers sont « Pour »
- Le Ciné Rural 60 : 100 €
14 conseillers sont « Pour »
- L'Association Défense des Calvaires du Beauvaisis : 17 €
14 conseillers sont « Pour »

Soit un montant total de 3 317 € attribué aux associations.

VI/ Vote du budget primitif 2011

Après avoir pris connaissance des chiffres, **le Conseil Municipal délibère et vote** le budget primitif 2011 pour une section de fonctionnement équilibrée à 710 283 € et une section d'investissement équilibrée à 903 960 €

*12 conseillers sont « Pour »
2 conseillers sont « Contre » - M. MONGE et M^{me} DUFRESNOY*

VII/ Engagement d'un avocat : Affaire Commune / Maurice Monge

Monsieur le Maire fait part d'une requête sur des questions orales qui a été formulée par Monsieur Maurice MONGE auprès du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 16 mars 2011.

Il considère qu'il est de l'intérêt de la Commune de prendre un défenseur contre ce recours.

Monsieur Monge demande aux élus « Qui a lu le mémoire ? » ; M. le Maire, M^{mes} Allier, Gallois, MM. Lommer et Amant en ont pris connaissance.

M. Monge s'interroge – dans cette requête - notamment sur le dossier de la salle socio culturelle. Monsieur le Maire répond à M. Monge que le dossier de la salle est en cours d'ouverture des plis. Par conséquent, le dossier est incomplet, les prix ne sont pas connus et les subventions ne sont que partiellement connues. Par contre, comme M. le Maire s'était engagé lors des vœux, le dossier avec photos, plans et plan de financement sera publié lorsque le dossier sera consolidé (montant des offres validées, subventions accordées et coût final pour la commune).

Sur d'autres points (notamment le coût des travaux de réfection de la Mairie), Monsieur le Maire rappelle à M. Monge qu'il était présent à la Commission des Bâtiments ayant étudié les devis, qu'il était également présent au conseil municipal lors du vote pour le choix des entreprises... et qu'il a été invité en Mairie pour une explication sur l'ensemble des questions posées. A ce jour, M. Monge ne s'est pas manifesté.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la requête de M. Monge auprès du tribunal administratif d'Amiens est consultable en Mairie.

Monsieur le Maire propose donc aux membres présents de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à défendre sur l'action engagée par Monsieur Maurice MONGE,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à exercer toute voie de recours qui lui semblera opportune pour préserver les intérêts de la Commune,

Article 3 : de confier à Maître GOUTAL Yvon, Avocat au barreau de Paris, le soin d'assister et au besoin de représenter la Commune dans la présente affaire,

Article 4 : de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération,

Article 5 : le Maire rend compte de l'évolution de cette affaire selon le résultat du Tribunal.

*12 conseillers sont « Pour »
1 conseiller est « Contre » - M^{me} DUFRESNOY
Monsieur MONGE ne participe pas au vote*

VIII/ Travaux de réhabilitation de la salle socio culturelle : validation du choix des entreprises retenues par la Commission d'Appels d'Offres (CAO)

M^{me} Allier explique pourquoi certains lots sont à relancer : devis bien au dessus de l'estimation ; pas de réponse pour le lot chauffage ; refus par la commission de sécurité pour l'escalier élévateur. Par conséquent, l'appel d'offres pour les lots infructueux sera relancé dès que possible et au plus tôt.

Pour les autres lots retenus par la CAO, il faut savoir que plusieurs entreprises avaient répondu et que le choix s'est fait selon un critère de notation sévère.

M^{me} Allier rappelle aussi que le Conseil Municipal n'a qu'un droit consultatif et validant étant donné que la CAO est souveraine dans le choix des entreprises.

Monsieur le Maire indique aux membres présents que la commission d'appel d'offres dans sa séance du 1^{er} avril 2011 à décidé, à l'unanimité, et après vérification des propositions par le maître d'œuvre de retenir les entreprises désignées dans le tableau ci-dessous pour la réalisation des travaux visés en référence.

LOTS	montant HT	Option/variante	Entreprise ou proposition
LOT N°01 - DEMOLITIONS, GROS ŒUVRE & ASSAINISSEMENT	120 000,00 €	5 115,00 €	QUINTANA
LOT N°02 - CHARPENTE, OSSATURE & BARDAGE BOIS	96 384,17 €		Charpente du Pays de Bray
LOT N°03 - COUVERTURE	49 217,00 €		Charpente du Pays de Bray
LOT N°04 - MENUISERIE EXTERIEURE METALLIQUE	38 327,00 €		GROULT
LOT N°05 - PLATRERIE	Lot déclaré sans suite et relancé		
LOT N°06 - MENUISERIE INTERIEURE	26 933,05 €	8 429,58 €	DAUPHIN
LOT N°07 - REVETEMENT CERAMIQUE	Lot déclaré sans suite et relancé		
LOT N°08 - FAUX PLAFOND	23 167,62 €		CIP
LOT N°09 - PEINTURE	16 035,60 €		GOPS
LOT N°10 - ELECTRICITE	50 500,00 €		MERELEC
LOT N°11 - CHAUFFAGE, VENTILATION & PLOMBERIE	Lot déclaré sans suite et relancé		
LOT N°12 - ESCALIER A MARCHES ELEVATRICES	Lot déclaré sans suite et relancé		
TOTAL	420 564,44 €	13 544,58 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE LA DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES,**
- **AUTORISE le Maire** à signer tous les marchés à passer avec les entreprises, ainsi que toutes pièces s'y affèrent,
- **AUTORISE le Maire** à relancer une consultation pour les lots déclarés sans suite : lots 5, 7, 11 et 12,

11 conseillers sont « Pour »
1 conseiller s'abstient – M. CHERON
M. MONGE et M^{me} DUFRESNOY ne participent pas au vote

La séance est levée 22 h 45.

Le 11 avril 2011

M. Monge refuse de signer le registre des délibérations.

Le Maire, Hervé LEFEVRE

Informations diverses

A compter du **18 avril et jusqu'au 24 octobre 2011** le ramassage des **déchets verts** sera effectué par les agents communaux. Les sacs sont disponibles pour tous et gratuitement en Mairie, durant les permanences, **mais :**

- le ramassage sera assuré **uniquement sur inscription en Mairie** pour les personnes :
 - âgées ayant des difficultés pour se déplacer
 - sans moyens de locomotion

Le ramassage aura lieu le lundi dans la matinée (reporté au lendemain si le lundi est un jour férié).

Toutes les personnes non inscrites qui déposeront des sacs sans pouvoir être concernées par cette mesure ne seront pas collectées et devront retirer les sacs de la voie publique pour les apporter en déchetterie par leurs propres moyens.

Il est rappelé que par arrêté du Maire, il est strictement interdit d'utiliser des engins à moteur en dehors des jours et horaires ci-dessous rappelés :

Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,

Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.

Merci de respecter votre voisinage en utilisant vos tondeuses, tronçonneuses, etc.... uniquement durant ces plages horaires.